

**2012/4818 - Ecrêtement des indemnités versées à M. Thierry Braillard** (Direction des Assemblées) (BMO du 17/09/2012)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Je n'ai pas grand-chose à rajouter au rapport mais je crois qu'il y a des interventions ? Avis favorable de la Commission.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, le législateur a prévu qu'en cas de cumul de mandats, le montant des indemnités perçues par un élu soit plafonné. C'est aujourd'hui le cas de Mme Vallaud-Belkacem, Ministre et porte parole du Gouvernement, ainsi que de M. Thierry Braillard, Député.

Monsieur le Maire, les élus centristes voteront contre ce rapport qui vise à redistribuer le montant de ce surplus.

Nous voterons contre ces reversements entre obligés car nous estimons que le cumul des mandats n'est plus acceptable aujourd'hui. Comment est-il possible d'être à la fois Ministre, porte parole du Gouvernement, Conseiller général, Conseiller municipal, Conseiller du Grand Lyon ? Autre exemple, comment est-il possible d'être simultanément Sénateur, Maire, Président du Grand Lyon, Président du Pôle métropolitain, Président de l'Association des Communautés urbaines de France... ? De même, nous pensons que multiplier les mandats successifs dans un même exécutif n'est pas sain pour la démocratie. C'est cette multiplication des cumuls et des élus scotchés à leur mandat qui empêche notre démocratie de respirer, qui empêche le renouvellement des élus et qui aboutit finalement à creuser le fossé entre citoyens et élus.

Nous voterons contre ces reversements entre obligés qui créent une relation de dépendance entre élus qui n'est pas saine. Comme nous l'avions fait l'an dernier à propos de l'écrêtement de vos propres indemnités, Monsieur le Maire, nous répèterons que le système de redistribution de la partie plafonnée des indemnités tel que vous l'avez retenu n'est pas satisfaisant : si la loi impose le plafonnement, l'affectation du surplus n'est pas obligatoirement la distribution à quelques amis fidèles dans l'assemblée.

Permettez-moi de citer un de vos amis, Monsieur Collomb, il s'agit de René Dosière, Député PS de la première circonscription de l'Aisne. Je cite « en refusant la transparence sur les avantages en nature que les Collectivités peuvent accorder à leurs élus, en maintenant la possibilité offerte aux cumulards percevant plus de 8 300 euros mensuels d'attribuer à leurs amis le supplément d'indemnité qu'ils ne peuvent toucher, la majorité sénatoriale et le Gouvernement ont choisi une posture qui ne peut que renforcer la suspicion envers les élus du peuple ». Nous ne disons pas mieux en préconisant la transparence au Conseil municipal en matière de prévention des éventuels conflits d'intérêt.

Nous voterons donc contre ces reversements entre obligés car nous pourrions faire un meilleur usage de ces crédits. En effet, sur la durée de ce mandat, en incluant l'ensemble des écrêtements des élus lyonnais, tous issus de la Majorité municipale, c'est plus d'un million d'euros qui auraient pu rester dans les caisses de la Ville de Lyon. Pour donner un ordre de grandeur, cela permettrait l'embauche d'une vingtaine d'animateurs supplémentaires dans les MJC, les écoles ou associations lyonnaises jusqu'à la fin du mandat. C'est également, pour donner un deuxième ordre de grandeur, le quart du budget mobilisé durant ce mandat pour les mises aux normes des crèches que nous avons votées il y a quelques heures lors de ce Conseil municipal.

Je vous remercie.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, avec cette délibération et la suivante, vous nous proposez l'écrêtement des indemnités de deux élus de votre majorité municipale. A l'heure de la crise économique et sociale, au moment où des efforts sont demandés aux Français et alors qu'une Commission travaille sur la rénovation et la déontologie de la vie publique, nous considérons cette pratique obsolète.

En effet, elle est clientéliste, comme le dit lui-même le Député socialiste René Dosière, qui vient d'être cité par M. Geourjon. Elle est antidémocratique puisqu'elle permet à un élu de disposer de crédits publics de manière discrétionnaire, que la loi lui interdit de percevoir pour son propre compte ! Elle est incompréhensible pour nos concitoyens. Et surtout, elle donne une mauvaise image des élus, cédant à des « petits arrangements entre amis ».

Il est légitime d'indemniser des élus mais avec des règles plus saines, comme le reversement des sommes écrêtées au budget général de la Collectivité.

La Ville de Paris, par exemple, a décidé par une délibération en décembre 2011, de mettre fin aux versements d'écêtements. Une telle démarche est vertueuse. Mais ce n'est qu'une partie du problème. Reste posées d'autres questions de fonds, comme le statut de l'élu ou le cumul des mandats.

Voilà de véritables enjeux de rénovation démocratique et de moralisation de la vie publique !

Sur le cumul des mandats, hautement d'actualité, que fait votre Parti au pouvoir, Monsieur le Maire ? Logiquement, si on se fie aux engagements du Parti Socialiste, aux promesses du candidat François Hollande durant la campagne présidentielle et aux appels insistants de l'ancienne patronne du PS, un membre de votre Majorité devrait quitter l'exécutif municipal ce mois-ci.

Nous nous étonnons donc de ne pas voir une délibération sur l'Adjoint concerné, en l'occurrence, M. Touraine. Mais on pourrait, par extension, l'étendre à M. Braillard. Il n'est pas au PS mais vous avez tellement fait campagne pour lui, vous l'avez toujours considéré officiellement investi par le PS.

**M. LE MAIRE** : Je ne voudrais pas lui faire du tort !

**M. BROLIQUIER Denis** : Au lieu de respecter son engagement, le PS nous donne un spectacle affligeant ! Entre ceux qui temporisent, ceux qui ne se sentent pas concernés, ceux qui veulent biaiser avec la règle ou encore ceux qui veulent en édulcorer l'application, c'est la foire aux bonnes excuses !

Et j'ai trouvé celle de M. Touraine -et je tenais à le dire publiquement- dans le Progrès de samedi, inadmissible. Monsieur Touraine, vous refusez d'appliquer ce à quoi vous vous étiez engagé devant les électeurs il y a quelques mois. C'est-à-dire que vous avez menti. Comment voulez-vous que les électeurs fassent encore confiance aux politiques dans ces conditions ? Et surtout, quelle hypocrisie générale !

Si la règle de non cumul s'inscrit dans la moralisation de la vie politique, tous doivent s'y plier. Vous aussi, Monsieur le Maire ! Vous avez annoncé ne pas pouvoir rempiler au Parlement en 2014. Pourquoi attendre encore deux ans ? ... J'ai cru comprendre...

**M. LE MAIRE** : Je pourrais démissionner du mandat de Maire en 2012, peut-être cela vous arrangerait-il ?

(Rires.)

**M. BROLIQUIER Denis** : Non, pas forcément. En tant que Maire, vous assurez vos responsabilités, personne ne le contestera. Alors qu'au Parlement, si je regarde le Journal officiel et les listes de présence, on ne peut pas dire que vous êtes d'une assiduité remarquable. Et il est vrai, comme on l'a dit tout à l'heure, que Maire d'une grande ville est déjà en engagement à plein temps.

Tout cela n'est pas une question d'argent mais de volonté politique pour que la France retrouve confiance dans les élus de la République. Il faut bien reconnaître que vous nous donnez aujourd'hui un bien mauvais exemple.

Nous voterons contre ce dossier.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je veux simplement dire quelques mots. Je renvoie à M. Geourjon, qui est membre d'un grand Parti politique lui aussi, peut-être en cours de formation d'après ce que j'ai vu, d'envoyer au Président du Conseil Général sa supplique qui pourra évidemment l'adopter. Il avait, si je me souviens bien, presque à côté de lui, Mme Nachury qui vient d'être élue Députée et qui évidemment, comme elle partageait vos flambées d'éloquence sur le sujet, ne manquera pas d'appliquer au Conseil Général ce que vous proposez au Conseil municipal. Pour nous, nous attendrons de légiférer. Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Centristes et Démocrates pour Lyon – Union des Démocrates Indépendants, Lyon Divers Droite et Mme Perrin-Gilbert ont voté contre. Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)